

## Le conseil théologique du CFCM, nouvelle étape vers un « islam de France » ?

Ce nouvel organe, qui doit incarner la légitimité religieuse du Conseil français du culte musulman, s'est réuni dimanche 8 mai à Paris. Un accord a finalement été trouvé entre fédérations sur sa composition et son fonctionnement.



*Anouar KBIBECH, président du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM), lors du colloque annuel de l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF), au Palais des Congrès de Paris le 6 février 2016. / Corinne SIMON/CIRIC/*

Quelle est la position du Conseil français du culte musulman sur la fin de vie ? Ou sur le voile intégral, à propos duquel le Parlement a légiféré en 2010 ? C'est pour permettre à l'instance représentative des musulmans de France de rendre de tels avis que vient d'être créé un « Conseil théologique du CFCM ».

Ce nouvel organe a tenu dimanche 8 mai après-midi à Paris une première réunion, au cours de laquelle ses membres se sont mis d'accord sur un mode de fonctionnement et sur une liste de quelques sujets prioritaires.

« La mise en place du Conseil théologique du CFCM, tout en reflétant la diversité de l'islam de France, a pour objectif notamment d'engager la réflexion et l'effort intellectuel (ijtihad) sur la contextualisation de la pratique religieuse en France », affirme le communiqué du CFCM publié le jour même. « Il pourra ainsi contribuer à l'effort de la réforme qui a toujours été porté par les savants musulmans ».

A lire aussi : [Le nouveau bureau du Conseil français du culte musulman présente ses orientations](#)

Ce conseil théologique sera également chargé d'élaborer un « contre-discours basé sur un argumentaire théologique solide, en réponse aux discours véhiculés par certains et qui circulent sur les réseaux sociaux, notamment auprès des jeunes ».

Notables plutôt qu'imams

La nécessité d'une telle instance se fait sentir depuis la création du CFCM, dont les rênes ont été confiées aux « notables » de la communauté - ingénieurs, dirigeants de société, etc. - plutôt qu'à des imams ou théologiens. Jusqu'ici, chaque fédération rendait ses propres avis religieux, en lien étroit avec son pays d'origine. Mais la pression était de plus en plus grande – de la part des pouvoirs publics comme d'une partie des fidèles eux-mêmes – pour que les décisions prises soient davantage adaptées au contexte local français.

Ainsi, l'Union des organisations islamiques de France (UOIF, branche française des Frères musulmans), qui s'appuyait sur le Conseil européen pour la fatwa et la recherche, a annoncé l'an dernier la création d'un [Conseil théologique des musulmans de France](#), présidé par Ahmed Jaballah et composé de proches de cette fédération.

> A lire aussi : [En France, des imams créent un « conseil théologique »](#)

La douloureuse actualité de 2015 – marquée par les attentats en France et des départs record de jeunes musulmans en Syrie – a joué, poussant les membres fondateurs du CFCM à franchir cette nouvelle étape dans l'élaboration d'un futur – et encore hypothétique – « islam de France ».

Membres proposés par les fédérations et grandes mosquées

Un accord a été trouvé entre fédérations et grandes mosquées à l'origine de la création du CFCM. « Nous allons nous appuyer sur les savants proposés par les fédérations et grandes mosquées », explique Anouar Kbibech, actuel président du CFCM.

Ainsi, Ahmed Miktar, recteur de la mosquée de Villeneuve d'Ascq, Tareq Oubrou, son homologue à Bordeaux et Mourad Aïssaoui, imam à Nice, représenteront l'UOIF. Amin Nejdi (Nancy), Mohammed Boussekri (Annemasse) et Abdellah Assafiri (Clermont-Ferrand) représenteront le Rassemblement des musulmans de France, proche du Maroc. Les grandes mosquées de Lyon, Saint-Denis de la Réunion ou encore Marseille enverront elles aussi leurs représentants.

« *C'est l'intérêt de ce conseil théologique que de représenter la diversité de l'islam de France* », note le président du CFCM, pour qui « *aucune école juridique (ndlr : au sein de l'islam) ne sera privilégiée* ». Aucun critère de diplôme n'a été posé à ce stade pour faciliter la participation la plus large des membres fondateurs du CFCM.

Pour l'heure, Anouar Kbibech se félicite des « *propositions reçues* » les jugeant de « *très grande qualité* ». « *On peut difficilement faire mieux compte tenu de la réalité française* », reconnaît-il aussi, en précisant que le CFCM se réserve la possibilité de proposer d'autres candidats « *particulièrement compétents* ».

Instance informelle

Pour éviter les sempiternelles querelles de préséance et de modalités d'élection des dirigeants, le conseil théologique restera d'abord « *informel* », placé sous l'égide du CFCM et de son président. « *Nous voulions surtout qu'il se mette en place et qu'il commence à travailler* », reconnaît Anouar Kbibech.

Plus que répondre aux questions quotidiennes des musulmans de France – qui représentent « *80 % des appels reçus par le CFCM* » – ce nouveau Conseil théologique sera chargé de travailler sur « *des questions transversales* » que lui soumettra le CFCM. Celle du calendrier musulman, et du choix entre calcul scientifique et observation lunaire, attendra. « *Les musulmans de France n'y sont pas prêts, nous en avons fait l'amère expérience* », reconnaît Anouar Kbibech.

> A lire aussi : [Imam, une fonction fragile en France](#)

La mise en place de cette instance pourrait permettre de débloquer un autre chantier : celui de la « *certification des imams* », considérée comme un possible remède au fléau des imams autoproclamés. Même si le CFCM préfère désormais parler de « *recommandation* », le principe reste le même : conditionné à un certain niveau de formation civique et théologique, ce label servira de garantie « *à l'imam lui-même, à la mosquée et aux pouvoirs publics* ».

**ANNE-BENEDICTE HOFFNER**